

REAMENAGEMENT DU SITE DE L'ANCIENNE CLINIQUE DU SACRE-COEUR - PROJET DE LOTISSEMENT
FAISANT L'OBJET D'UNE ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE EXEMPTÉE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Article L123-19 du Code de l'environnement

Par une demande de Permis d'Aménager PA 056 260 17 Y 0008 déposée le 27 Novembre 2017, la société NEXITY IR PROGRAMMES BRETAGNE sollicite l'autorisation de réaliser l'aménagement d'un lotissement de 18 lots individuels et d'une Résidence Services Séniors sur un terrain d'environ 1,62 ha correspondant au site de l'ancienne clinique du Sacré-Cœur, accessible depuis la rue des Frères Texier-Lahoullé à VANNES.

Le projet reprend les principes d'aménagement fixés par une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) sur le site de l'ancienne clinique du Sacré-Coeur figurant au Plan Local d'Urbanisme. Il prévoit l'aménagement d'un quartier d'habitation favorisant la mixité sociale et intergénérationnelle.

Le projet étant susceptible d'avoir des incidences sur l'environnement, il se trouve soumis à une évaluation environnementale : le dossier comprend ainsi une étude d'impact faisant suite à un examen cas par cas, se trouve exempté d'enquête publique mais demeure soumis à une procédure de participation du public.

A l'issue de la participation du public, le Maire rendra une décision sur la demande de permis d'aménager.

A compter du samedi 5 mai 2018 et jusqu'au mercredi 6 juin 2018, le dossier de demande de permis d'aménager, lequel comporte l'étude d'impact et l'avis de l'Autorité Environnementale, est consultable :

- Sur un poste informatique mis à disposition du public en mairie, à la Direction de l'Urbanisme située au 3^{ème} étage du centre administratif municipal, 7 rue Joseph Le Brix à VANNES aux jours et heures d'ouverture habituels du public : du lundi au vendredi de 8h15 à 12h15 et de 13h15 à 17h00;
- Sur le site internet de la ville de VANNES, à l'adresse suivante : www.mairie-vannes.fr

Les personnes qui auraient des observations ou des propositions à formuler sont invitées à le faire par mail à l'adresse suivante : consultation.sacrecoeur@mairie-vannes.fr

Cette possibilité est également ouverte depuis le poste informatique permettant la consultation du dossier, en mairie. Le cas échéant, un registre destiné à recueillir les observations sera mis à disposition du public, en mairie, au lieu de consultation du dossier par voie électronique.

Des renseignements peuvent être obtenus auprès :

- De la Direction de l'Urbanisme de la commune de VANNES, situé au centre administratif municipal, 7 rue Joseph le Brix, ou à l'adresse suivante : consultation.sacrecoeur@mairie-vannes.fr
- Des bureaux d'études Géo Bretagne Sud et EOL, situés 8 rue Ella Maillart à VANNES, ou aux adresses suivantes : s.garde@eolurba.fr et vannes@geobretagnesud.com

Au plus tard à la date de publication de la décision du maire de VANNES à la demande de permis d'aménager, et pendant une durée minimale de trois mois, la synthèse des observations et propositions du public avec l'indication de celles dont il a été tenu compte, ainsi que les motifs de la décision, seront rendus publics, sur le site internet suivant : www.mairie-vannes.fr